

ACTIVITÉ : PEU D'AMÉLIORATION EN VUE

L'activité, en ce début d'année 2025, reste orientée à la baisse pour 59% des entreprises (60% au trimestre précédent).

Les marchés des particuliers et de la rénovation sont particulièrement touchés. Comme au 4e trimestre 2024, les activités d'aménagement paysager, de couverture, de pierre, de charpente ainsi que le marché de la rénovation énergétique tirent un peu mieux leur épingle du jeu.

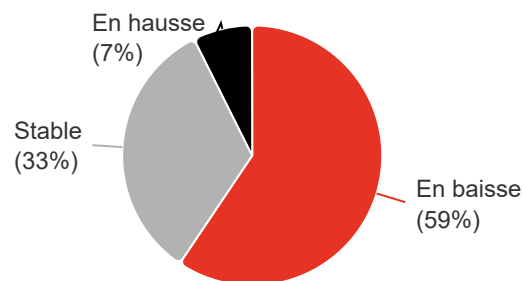
Les perspectives d'activité du prochain trimestre demeurent majoritairement pessimistes, même si l'on constate une remontée des chiffres : 47% des artisans envisagent une baisse d'activité pour le second trimestre (au lieu de 55% fin 2024). La confiance des artisans du Bâtiment quant aux perspectives de leur entreprise obtient une note moyenne de 6/10 (elle était de 5/10 précédemment).

Sur une échelle de 1 à 10,
quel est votre degré de confiance
sur les perspectives de votre entreprise ?

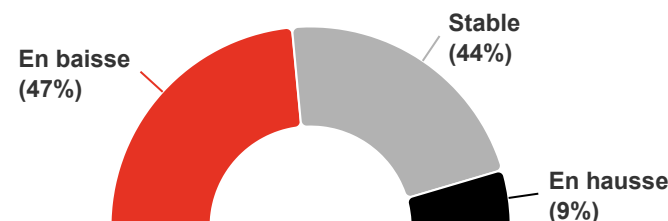
6,0

Médiane

Depuis les trois derniers mois (janvier-février-mars), votre activité vous paraît-elle ?



Comment se profile votre activité pour les trois prochains mois ?



LA MOITIÉ DES ENTREPRISES SONT EN SOUS-CHARGE DE TRAVAIL

Ce premier trimestre 2025 démarre donc dans la continuité de l'année 2024, avec la moitié des entreprises artisanales du Bâtiment en sous-charge de travail.

La durée du carnet de commandes s'amenuise, il est de deux mois pour la moitié des entreprises.

Les entreprises de 5 salariés ou plus résistent mieux : seules 33% sont en sous-charge d'activité. La moitié d'entre elles ont au moins trois mois de visibilité sur leur carnets de commandes.

Les difficultés de trésorerie se stabilisent : elles concernent 49% des entreprises (50% au 4^{ème} trimestre).

Rencontrez-vous actuellement des difficultés de trésorerie ?

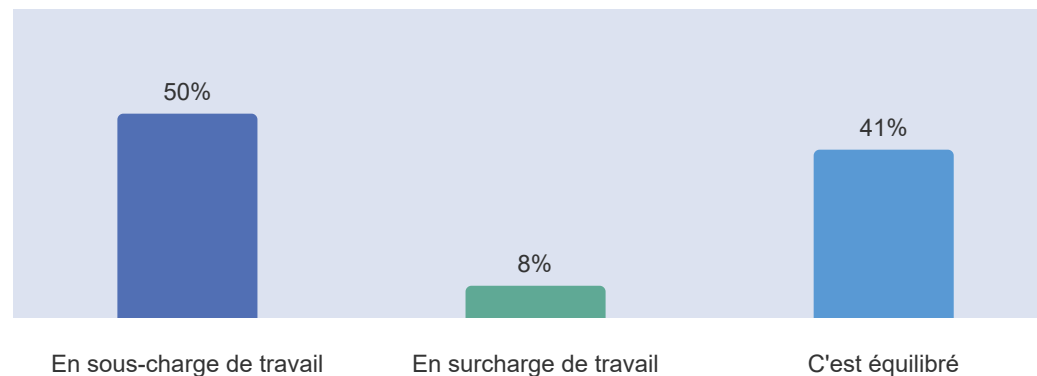
49%

Oui

Durée du carnet de commandes
(médiane, en mois)

2,0

Compte-tenu de vos moyens humains et matériels, dans quelle situation êtes-vous actuellement par rapport à votre capacité de production ?

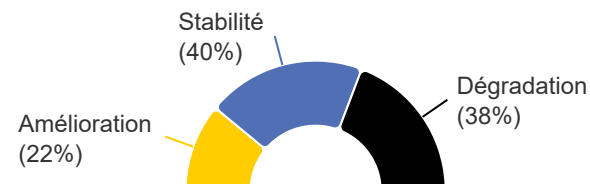


UN BILAN D'ACTIVITÉ 2024 MITIGÉ

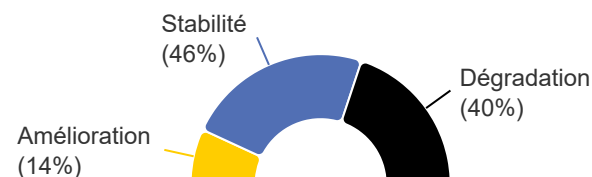
Le bilan économique de l'année 2024 s'avère en conséquence mitigé : 4 entreprises artisanales du Bâtiment sur 10 ont enregistré une baisse de leur chiffre d'affaires (31% en 2023), et autant une dégradation de leur situation financière.

Concernant leur endettement, 1/4 des entreprises ont encore un Prêt Garanti par l'État en cours de remboursement. En 2024, 14% des entreprises ont sollicité un prêt bancaire d'investissement, 11% un prêt de trésorerie. Le taux d'acceptation en totalité des prêts a été de 66% pour les prêts d'investissements (9% d'accord partiel) et de 37% pour les prêts de trésorerie (15% d'accord partiel).

Evolution du chiffre d'affaires en 2024



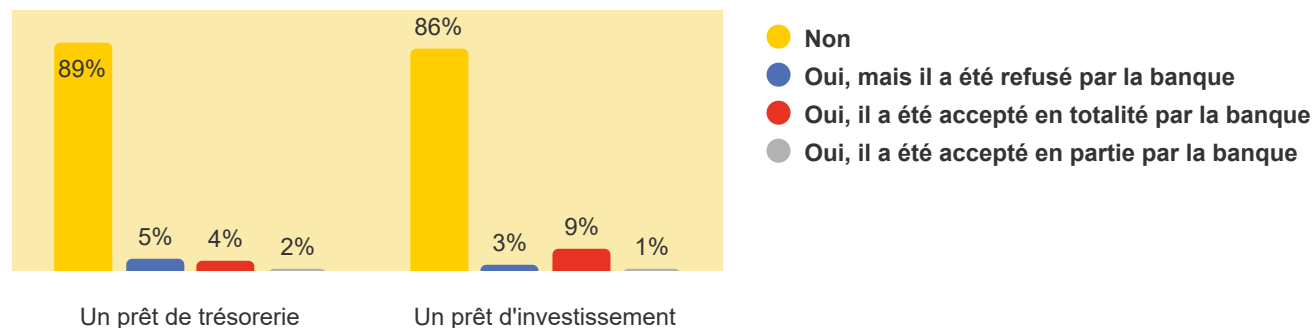
Evolution de la situation financière en 2024



Part d'entreprises remboursant un PGE (Prêt Garanti par l'État) sollicité durant la crise sanitaire



Concernant votre banque, avez-vous sollicité un prêt bancaire en 2024 ?

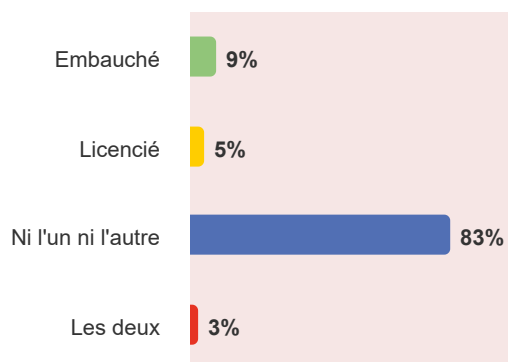


L'EMPLOI SALARIÉ RÉSISTE DANS CE CONTEXTE DE CRISE

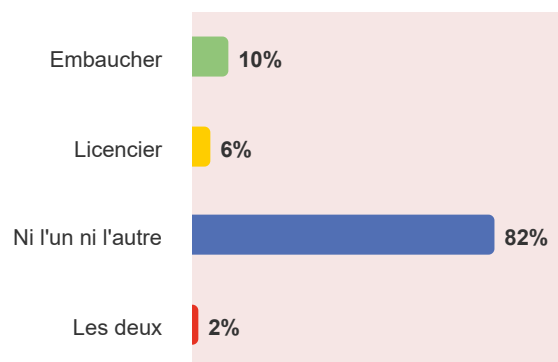
Les entreprises artisanales du Bâtiment maintiennent dans la mesure du possible leurs emplois depuis le début de cette crise, malgré le ralentissement de l'activité : l'emploi salarié a été stable dans 83% des entreprises (84% au 4^{ème} trimestre 2024). 9% des entreprises ont procédé à des embauches nettes, 5% à des licenciements nets. Un comportement de protection des emplois qui devrait se poursuivre dans les prochains mois.

Dans ce contexte, les tensions habituelles du marché de l'emploi diminuent : la part des emplois non pourvus concerne désormais 8% du total des entreprises et 14% des entreprises employeuses.

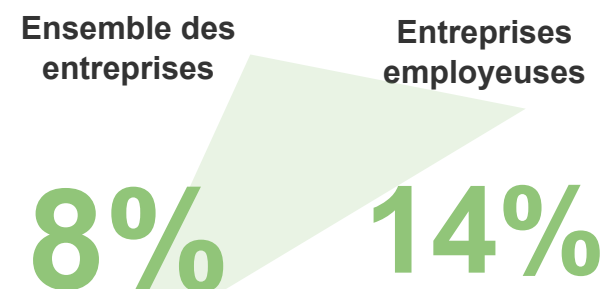
Depuis les 3 derniers mois,
avez-vous ?



Dans les 3 prochains mois,
envisagez-vous de :



Avez-vous des emplois non pourvus ?

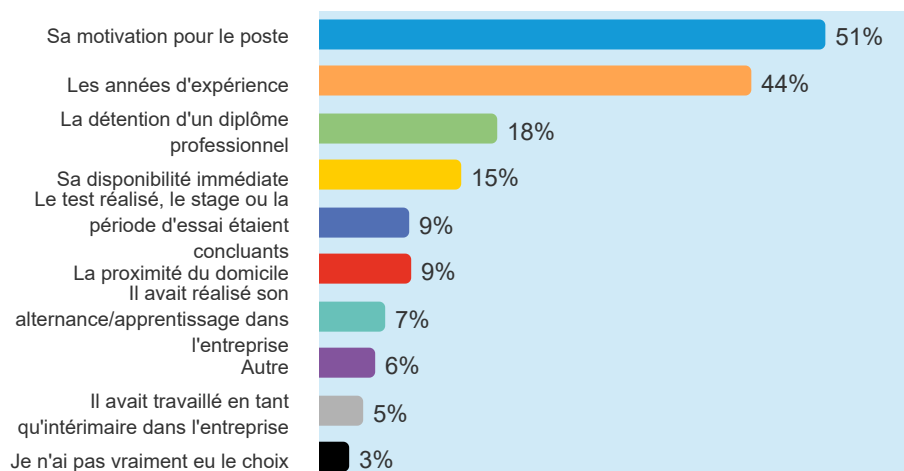


CRITÈRES DE RECRUTEMENT DES SALARIÉS

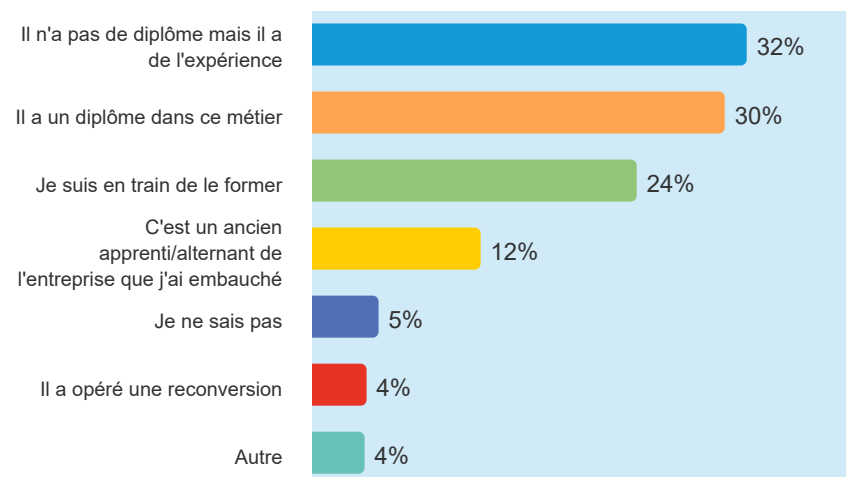
Les critères d'embauche des salariés sont en premier lieu la motivation pour le poste (pour 52% des entreprises concernées) et les années d'expérience du postulant (44%). La détention d'un diplôme n'est exigée que par 18% des entreprises.

Globalement, un tiers des dernières recrues n'ont pas de diplôme dans le métier de l'entreprise mais de l'expérience, 30% ont un diplôme, 12% sont d'anciens apprentis, 4% ont opéré une reconversion, 17% n'ont ni diplôme ni expérience et sont formés directement par l'entreprise.

Quels ont été vos deux principaux critères pour recruter le dernier salarié de votre entreprise ? (deux réponses)



Concernant le dernier salarié que vous avez recruté, comment a-t-il été formé au métier de l'entreprise ? Plusieurs réponses possibles



LE RECOURS À L'INTÉRIM

9% des entreprises ont eu recours à l'intérim au cours de l'année 2024 : un peu moins d'un quart de ces entreprises n'ont pas de salarié. 14% des entreprises ont déjà eu recours à ce type d'emploi les années précédentes.

Le recours à l'intérim est déclenché majoritairement en réponse à un **surcroît d'activité de l'entreprise** (61%), pour **compléter l'équipe** (40%). Ce sont les secteurs d'activités de l'installation qui ont le plus recours à ce type d'emploi.

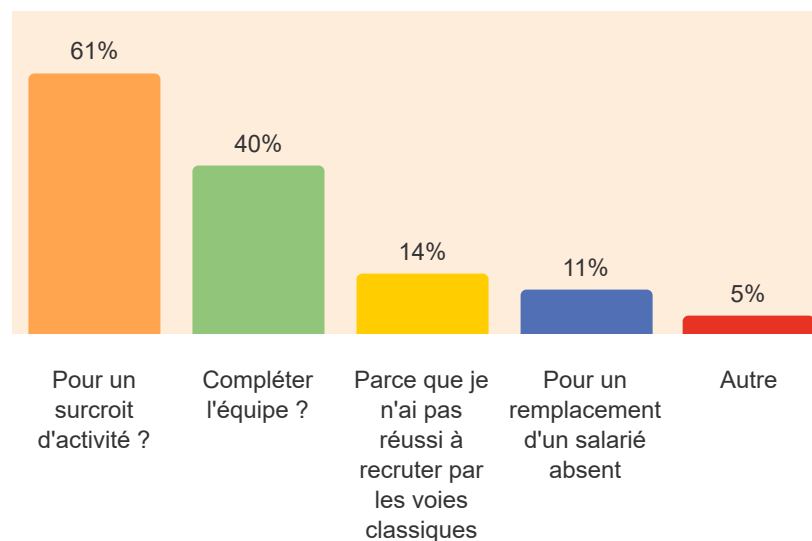
Recours à l'intérim en 2024

8%

Les années précédentes

14%

Si oui, pourquoi ? Plusieurs réponses possibles



PRATIQUES DE FORMATION : PAS DE REBOND EN 2024

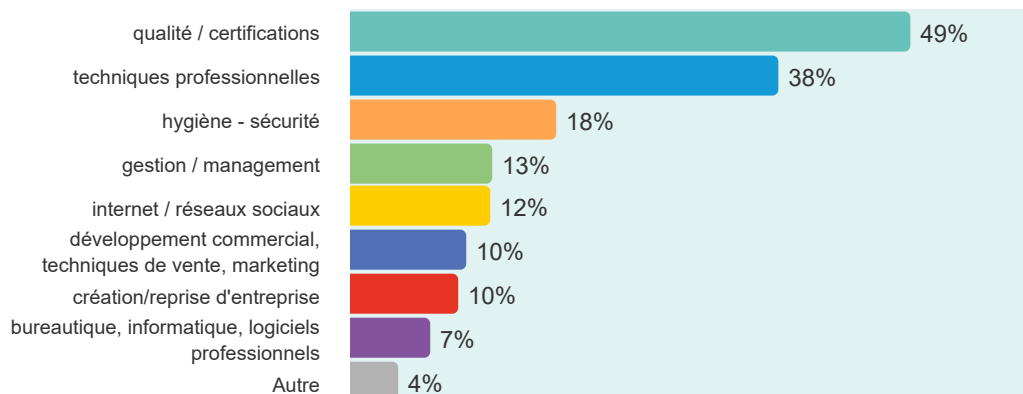
21% des chefs d'entreprise se sont formés au cours de l'année dernière (21% en 2023, 27% en 2022).

Globalement, 27% des artisans du Bâtiment ne se forment jamais (24% en 2023). 30% se forment régulièrement, soit tous les ans ou tous les deux ou trois ans (35% en 2023).

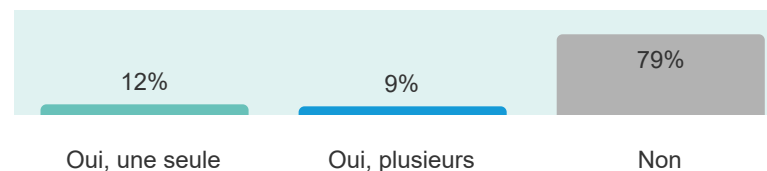
Les thèmes de formation portent majoritairement sur l'obtention de certifications (dans 49% des cas en 2024 contre 38% en 2023) ou sur des techniques professionnelles. On constate une forte progression des formations à l'hygiène-sécurité : 18% des cas (8% en 2023).

Le recours au FAFCEA est en baisse pour financer la formation (15% des artisans ayant suivi une formation), de même que le recours au Compte Personnel de Formation (8% contre 16% en 2023). Un quart des artisans sont salariés et font appel à Constructyts.

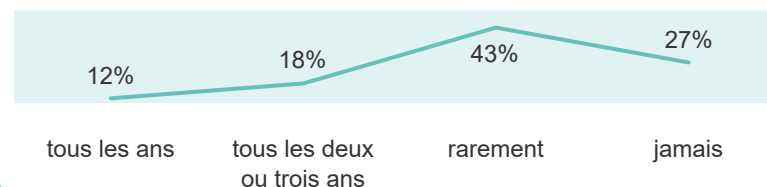
Si oui, sur quoi portait cette formation ? Plusieurs réponses possibles



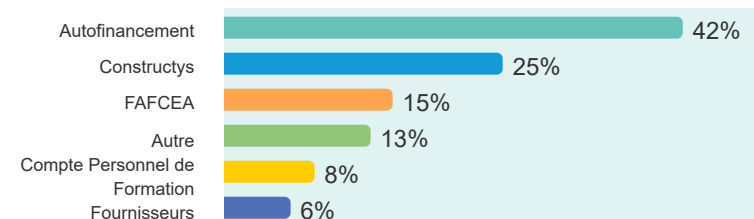
En tant que chef d'entreprise, avez-vous suivi au moins une formation en 2024 ?



Globalement, à quelle fréquence vous formez-vous ?



Si oui, comment avez-vous financé votre formation ? Plusieurs réponses possibles



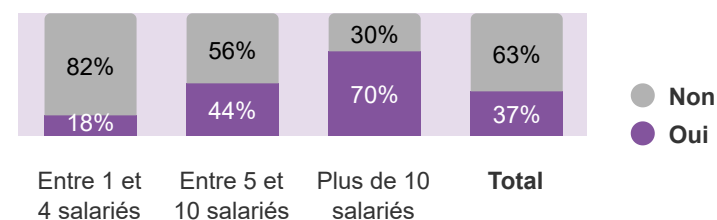
FORMATION DES SALARIÉS : hausse des formations à l'hygiène-sécurité

En 2024, 38% des entreprises ont envoyé au moins 1 salarié en formation, contre 35% en 2023. Comparativement à 2023, le recours à la formation a surtout progressé dans les entreprises de plus de 10 salariés.

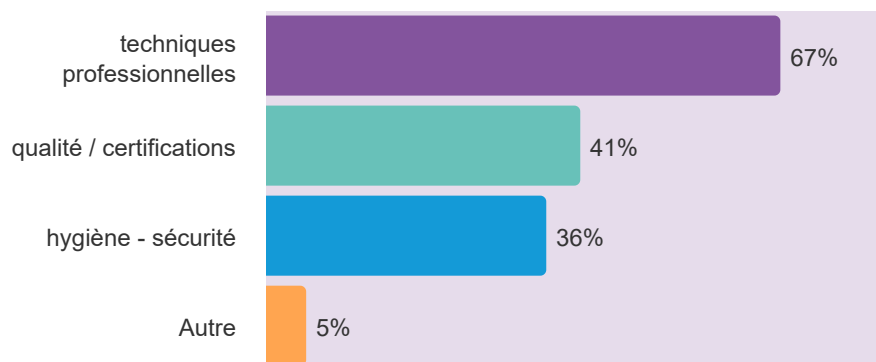
La majorité des thèmes de formation portent sur les techniques professionnelles (67%). La part des formations suivies consacrées à l'hygiène et à la sécurité poursuit sa progression : 36% des formations contre 26% en 2023.

Concernant le financement des formations, 78% des entreprises indiquent une mobilisation de Constructys, 5% du Compte Personnel de Formation (CPF). 1 entreprise sur 5 contribue au financement des formations des salariés.

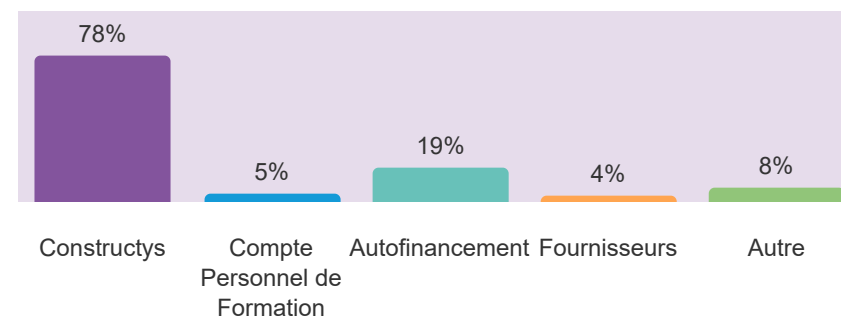
Certains de vos salariés (hors apprentis et stagiaires) ont-ils suivi une formation en 2024 ?



Si oui, sur quoi portait la formation ? Plusieurs réponses possibles



Si oui, comment avez-vous financé la formation de vos salariés ? Plusieurs réponses possibles



OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT en Île-de-France

ZOOM SUR L'OUVERTURE D'UN TP PLÂTRIER AU CFA BRÉTIGNY-SUR-ORGE

Le CFA de Brétigny-sur-Orge envisage l'ouverture d'une section TP Plâtrier en septembre 2025. Afin d'aider le CFA à affiner son offre de formation, des questions spécifiques ont été posées à un échantillon de 255 entreprises :

- entreprises localisées dans le département 91 ;
- entreprises franciliennes exerçant une activité de maçonnerie ou de plâtrerie ou d'isolation ou de peinture et décoration.

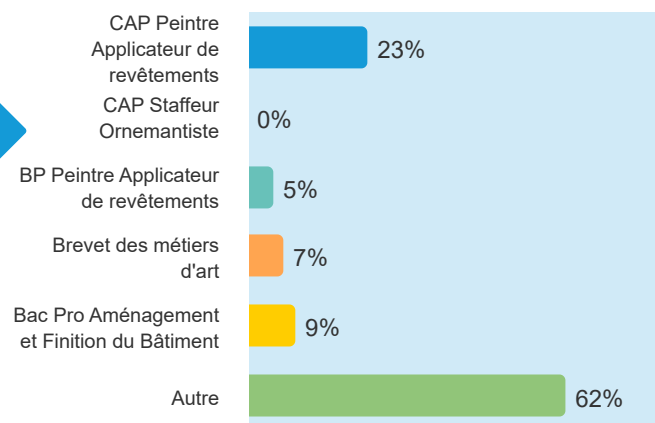
12% des entreprises interrogées forment actuellement au moins un apprenti, le principal diplôme préparé étant le CAP Peintre applicateur de revêtement.

Les tâches les plus exercées par ces entreprises sont la pose d' huisseries, châssis, trappes de visites (27%) suivi de la construction d'ouvrages verticaux (24%).

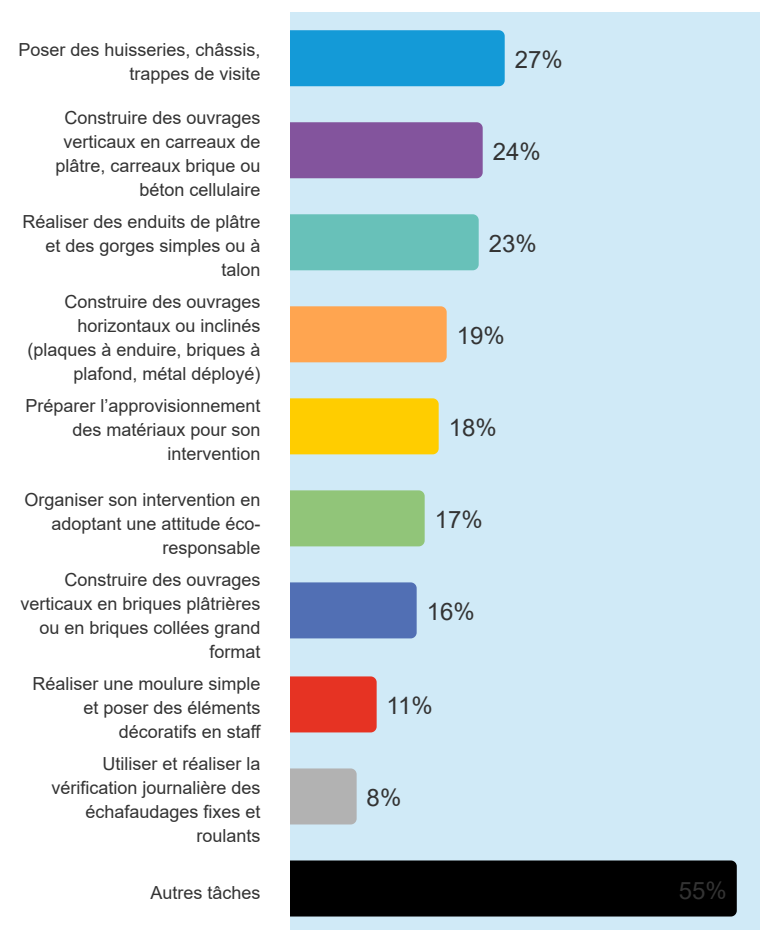
Part d'entreprises formant un ou plusieurs apprenti(s) actuellement

12%

Quel(s) diplôme(s) prépare(nt)-il(s) ?



Dans la liste ci-dessous, quelles sont les tâches qui correspondraient à l'activité de votre entreprise ?



OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT en Île-de-France

15% DES ENTREPRISES POTENTIELLEMENT INTÉRESSÉES

La formation d'un titre professionnel Plâtrier correspond à un besoin de 15% des entreprises

4 entreprises sur 10 envisagent un recrutement à ce niveau de qualification.

16% des entreprises sont prêtes à former un apprenti préparant cette qualification.

Cette qualification correspond à
un besoin de votre entreprise

15%

Si oui, envisagez-vous des
recrutements à ce niveau de
qualification ?

Si l'activité de votre entreprise le permet,
l'entreprise est prête à former un(e) apprenti(e)
préparant cette mention complémentaire plâtrier

41%



16%